

Tableau annuel d'avancement au Grade d'Agent social Principal 1^{ère} classe

ARRETE n° 4 /2025

Le Président du CCAS de Saint-Estève

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu le décret n°92-849 du 28/08/1992.modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
Vu l'arrêté en date du 01/07/2021 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent social Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle Grade – échelon	Promouvable à compter du **
1	Mme CERVEAU Chantal	Agent social principal 2 ^{ème} classe - échelon 8 TNC 27h	01/01/2026
2	Mme GIL Céline	Agent social principal 2 ^{ème} classe – échelon 8 TNC 27h	1/01/2026
3	Mme HENRIC MARTINENT Amélie	Agent social principal 2 ^{ème} classe – échelon 8 TNC 30h	01/01/2026

Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 3 (3 femmes et 0 homme)
Total des agents inscrits sur le tableau : 3 (3 femmes et 0 homme)

Article 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Estève,
Le 28/11/2025,

Le Président

Robert VILA

Le MAIRE / le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau,
- le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

